

## CONDITIONS DE RESERVATION / CAMPING

- 1- **La demande de réservation que vous effectuez en ligne fait office de contrat.**
- 2- **En cas de disponibilité, nous préleverons de votre carte bancaire la somme de 150 € (comprenant 130€ d'arrhes qui seront déduits de votre facture et 20€ de frais de réservation, non remboursables) et vous enverrons une confirmation de réservation par email.**
- 3- Nous ne communiquerons pas de numéro précis d'emplacement.
- 4- Les réservations sont de 7 jours minimum .
- 5- Les dates de séjour doivent être très précises afin de permettre la tenue correcte de notre planning.
- 6- Pour toutes modifications, il ne pourra être garanti le même emplacement.
- 7- Toute journée réservée est due. Aucune réduction ne sera consentie pour une arrivée tardive ou un départ anticipé.
- 8- L'emplacement sera libre à partir de **12 h** le jour de l'arrivée.  
Il devra être libéré à **12 h** au plus tard le jour du départ.

## CONDITIONS DE LOCATION / CHALET / MOBIL HOME

- 1- **La demande de réservation que vous effectuez en ligne fait office de contrat.**
- 2- Location du samedi 16 h au samedi 10 h (*possibilité de changement en mai/juin/septembre selon disponibilité : nous consulter*).
- 3- **En cas de disponibilité, nous préleverons de votre carte bancaire le montant des arrhes, soit 30 % du montant total du séjour plus 20 € de frais de réservation non remboursables + éventuellement coût de l'assurance annulation (4 % du montant total du séjour) et confirmerons votre réservation par email. Le solde restant sera du un mois avant la date d'arrivée** (il pourra être effectué directement depuis notre site dans « paiement direct » avec votre numéro client et votre numéro de dossier).
- 4- **En cas de réservation moins de 30 jours avant la date d'arrivée, le montant total du séjour sera prélevé.**
- 5- Nous ne communiquerons pas de numéro précis de bungalow.
- 6- Aucune réduction ne sera consentie pour une arrivée tardive ou un départ anticipé.
- 7- **2 cautions** seront versées à l'arrivée par chèque ou carte bancaire et renvoyées dans la semaine qui suit le départ (**200 €** par chalet ou mobil home et **50 €** pour le ménage final). Les éventuelles dégradations seront réparées et le montant sera retenu sur la caution de **200 €**. La vaisselle manquante sera remplacée aux frais du locataire. Le logement devra être laissé propre. Dans le cas contraire, la caution de **50 €** sera encaissée.

## CONDITIONS GENERALES

- 1- **Retard** : tout retard supérieur à 24 h sans avertissement de votre part entraîne l'annulation automatique du contrat. Dans ce cas, les arrhes nous restent acquises.
- 2- **Absence** : durant le séjour, les journées d'absence ne seront pas décomptées.
- 3- **Annulation** : envoyez par écrit votre demande d'annulation,  
pour le camping **30 jours**  
pour les bungalows **60 jours** } avant le début de votre séjour

Dans ce cas, vos arrhes vous seront restituées, déduction faite des frais de réservation (20 €).

- 4- **Assurance** : il incombe au campeur et au locataire de s'assurer personnellement contre tout risque d'annulation de séjour, de vol ou de perte d'objets personnels, la direction ne pouvant en aucun cas être tenue pour responsable.
- 5- **Assurance annulation** : vous avez la possibilité de souscrire par notre intermédiaire à l'assurance annulation « MONDIAL ASSISTANCE » - Coût de l'assurance : environ **4 % du montant total du séjour, à régler lors de la souscription et donner les noms et prénoms des personnes occupant le logement.**
- 6- **Règlement intérieur** :
  - **les tentes ne sont pas autorisées dans l'espace des Chalets et Mobilhomes. (sauf cas particuliers)**
  - **les chiens doivent être impérativement tenus en laisse sur tout l'espace camping, chalets et Mobilhomes et sur la plage. Les chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie sont interdits.**

**Tout campeur ou locataire doit respecter le règlement du camping, la direction se réservant le droit d'exclure toute personne qui l'enfreindrait (personne en état d'ébriété, dégradant les locaux, tapages nocturnes ou diurnes, etc.)**

*En cas de litige, seul le Tribunal de Bastia est compétent.*